Fiche d'animation de l'outil pédagogique
Vidéo Avent 2023

Public cible

- Groupe local Action Vivre-Ensemble
- Associatif (permanent(e) et/ou volontaire et/ou témoin du vécu, en particulier lors des assemblées associatives régionales)
- Paroisse ou unité pastorale y compris groupes enfants/parents
- Grand public, notamment au travers de la diffusion sur les réseaux sociaux

NB : outil autoportant, peut être diffusé sans l'intervention d'un animateur ou d'une animatrice

Durée de l'activité

1h (peut être adapté en fonction du temps disponible) dont 10 minutes pour projection de la vidéo (7'01 min).

Objectifs

- Sensibiliser à la campagne sur le droit au logement : « Home sweet home ? Un droit, pas un luxe ! » (cfr : fil rouge en annexe)
- Donner envie d'en savoir plus sur la thématique
- Rendre compte des réalités liées au droit au logement
- Susciter les débats et échanges au sein du groupe

Matériel

- Ecran, PC, baffles
- Fichier vidéo via connexion internet, clé USB ou téléchargement préalable sur PC
- Grande feuille (idéalement sur un flip chart), post-it, marqueurs
- Pour prolonger la thématique :
  - Etude 2023 *À bout de souffle. Parcours d'obstacles pour le droit au logement* : https://vivre-ensemble.be/outil/etude-de-campagne/
  - Analyse 2022 *Statut cohabitant, à quand la fin ?* : https://vivre-ensemble.be/publication/analyse-2022-01/
  - Analyse 2021 *Inondations et pauvreté. Des sinistres qui se superposent* : https://vivre-ensemble.be/publication/inondations-et-pauvrete-des-sinistres-qui-se-superposent/
  - Photolangage sur le logement (voir sur O:\Transit\Campagne Avent 2023\Animation Etude)

Action Vivre Ensemble – Rue du Gouvernement Provisoire, 32 – 1000 Bruxelles
04/227.68.80 – info@vivre-ensemble.be

- Animation sur des extraits issus de l'étude (voir sur O:\Transit\Campagne Avent 2023\Animation Etude)

Animation – débat sur base du contenu de la vidéo

Étape 1. Avant visionnage de la vidéo, l'animateur demande à chaque participant de terminer la phrase : « *Pour moi, le logement c'est…* ». Laisser quelques minutes de réflexion (maximum 5 minutes) Chaque participant inscrit sa réponse sur un post-it sans le partager, l'animateur récupère les post-it et les met de côté.
Étape 2. Visionner la vidéo, disponible sur https://vivre-ensemble.be/nos-actions/campagne-davent/ – 7'01 min

Étape 3. Initier le débat sur base des post-it. L'animateur lit chaque post-it avant de les coller sur une grande feuille de papier où la phrase « *Pour moi, le logement c'est…* » aura été inscrite en grand au préalable. Au regard du contenu de la vidéo, confronter les réponses des post-it avec la réalité (exemple : un participant a écrit « le logement, c'est une sécurité », l'animateur, tout en favorisant au maximum la participation du groupe, fait alors le lien avec le sans-abrisme et l'existence d'accueils de jour tel que vu dans la vidéo)

Étape 4. Structurer le débat en revenant sur les points importants évoqués dans la vidéo. L'animateur aide le groupe à les identifier.

1. *La réalité du mal-logement*
   - Manque de logement sociaux
   - Appauvrissement de la population
   - Explosion des prix de l'immobilier

2. *Les causes structurelles du mal-logement*
   - Les injustices sociales (répartition des richesses inégale)
   - Le manque d'encadrement des loyers
   - Le manque de vision à long terme (travail en silo, manque de collaboration entre les différents services d'aide) et les aides institutionnelles insuffisantes

3. *Les conséquences du mal-logement*
   - Le surendettement
   - La précarité énergétique
   - Le risque d'expulsion
   - L'impact sur d'autres besoins fondamentaux (santé, éducation, alimentation)

4. *Les solutions concrètes à mettre en place*
   - Encadrement des loyers
   - Taxation sur les revenus locatifs (attirer l'attention sur la différence entre les 'petits' propriétaires et les multi-propriétaires)
   - Régulation des charges (précarité énergétique)
   - Justice fiscale

En fonction du groupe et du dynamisme des échanges, l'animateur peut s'aider du fil rouge de la campagne et de quelques chiffres-clé de l'étude (voir Annexes) ou du photolangage.

Action Vivre Ensemble – Rue du Gouvernement Provisoire, 32 – 1000 Bruxelles
04/227.68.80 – info@vivre-ensemble.be

Annexes

A. Le fil rouge de la campagne 2023

Fil rouge élaboré en groupe de travail pour la campagne 2023 (pilotage : Laureline Estievenart).

Le droit au logement est inscrit à l'article 23 de la Constitution Belge. Pourtant, entre 2018 et 2021, le nombre de personnes sans-abri a augmenté de 27% rien qu'à Bruxelles. En 2021, selon les derniers recensements conduits sous l'égide de la Fondation Roi Baudouin, on dénombrait 5.313 personnes sans-abri à la rue à Bruxelles, 1146 à Namur, ainsi que 500 à Liège. Et le sans-abrisme n'est qu'une partie de l'iceberg, contenant une précarité locative beaucoup plus répandue.

Pourtant, ce ne sont pas les nouveaux logements qui manquent. Entre 1995 et 2021, la hausse du nombre de logements atteignait 27% alors que le nombre de ménages n'augmentait que de 21,8%. Au centre de ce paradoxe ? Une **augmentation du prix moyen d'un loyer** sur l'ensemble de territoire, augmentant plus vite que l'inflation, avec de fortes disparités d'une région à l'autre et selon le type de logement. En quinze ans, les loyers ont augmenté de plus de 30% à Bruxelles, sans compter l'augmentation du montant des charges et provisions, explosant avec les crises énergétiques actuelles, et dans des logements énergivores.

Une autre explication réside dans le nombre de **bâtiments inoccupés**. On estime entre 17.000 et 26.000 logements sont laissés vides à Bruxelles, et plus de 30.000 en Wallonie. Une partie des logements laissés vides le sont volontairement, notamment pour de la spéculation immobilière. Le nombre de logements publics reste quant à lui beaucoup trop faible, étant compris entre 6 et 7% en Belgique. On estime aujourd'hui à plus de 50 000 le nombre de ménages en attente d'un logement social à Bruxelles, et 40 000 en Wallonie.

Ajoutons à cela **expulsions domiciliaires, discrimination au logement et statut cohabitant**, qui sont d'autant d'autres réalités auxquelles doivent faire face les personnes précarisées. Les accompagnements sociaux sont quant à eux compliqués, voire impossibles, en raison du manque de moyens humains et financiers.

Face à ces réalités et bien que des mesures soient prises, le politique **manque de plan structurel** en matière de logement, tandis que les moyens structurels alloués aux pouvoirs publics pour s'y atteler sont faibles. À l'heure actuelle, les mesures prises restent insuffisantes. De plus, nous sommes encore à des années-lumière de l'inclusion des personnes concernées, les habitants ne sont pas au cœur des dispositifs. Plus encore, ils et elles sont méprisés et font face à une **hyper-responsabilisation** de leur situation. Les personnes concernées sont considérées comme responsables de leur situation et font face à de nombreux stéréotypes.

Or, tout comme la faim, la précarité locative est loin d'être un problème individuel : c'est le **système économique, social et politique belge** qui est au cœur du problème. À savoir également qu'un mauvais ou un manque de logement n'entrave pas uniquement le droit à l'habitat. Droit à une alimentation de qualité, droit à la santé, droit de se chauffer, etc. sont tout autant mis à mal.

Au cours de la campagne d'Avent 2023, Action Vivre Ensemble continuera son travail de conscientisation et de sensibilisation à cette précarité locative toujours croissante, tout en poursuivant sa lutte pour réclamer un véritable changement au niveau structurel. Il faut **garantir le droit à l'habitat,** qui implique de faciliter et d'assurer **un accès durable à un habitat de qualité pour toutes et tous**. Il faut que les procédures aident les habitants, plutôt que de les considérer comme une partie du problème, et que des mesures structurelles soient mises en place.

Dans cette optique, cette campagne insistera sur la nécessité **d'agir sur le coût global d'un logement, incluant loyer, charges et provisions.** Et les pistes sont nombreuses : meilleure justice fiscale, encadrement baisse des loyers, révision du mécanisme d'indexation des loyers, amélioration globale de la qualité énergétique des logements, etc. Cela passe également par une augmentation du nombre de logements disponibles, à bas prix, que ce soit par une augmentation du pourcentage de logements sociaux ou par la lutte contre les bâtiments inoccupés.

Action Vivre Ensemble soulignera également le travail de tous les mouvements et projets de la société civile qui luttent au quotidien aux côtés des plus-démuni.e.s, leur proposent un accompagnement social de qualité, récréent des liens et déconstruisent les stéréotypes ! Il est temps de remettre les habitants au centre, et de prôner une **politique « orientée habitants »** !

B. Quelques chiffres-clés de l'étude 2023

- Le temps moyen pour obtenir un logement social est entre 4 et 10 ans (Données 2020).
- Fin 2020, on comptait 6% de logements sociaux sur l'ensemble du parc immobilier en Belgique. Pour comparaison avec des voisins proches, les Pays-Bas en comptent 33% et le Danemark 21%.
- En Wallonie, on estime à 45.000 le nombre de logements inoccupés… alors que 40.000 personnes sont en attente d'un logement social.
- La rénovation énergétique est un combat environnemental et social, le risque de précarité énergétique est 2,5 fois supérieur chez un locataire que chez un propriétaire.
- Les chiffres d'Unia, le Centre pour l'égalité des chances, révèlent qu'en 2022, 7310 personnes ont subi des discriminations.
- 86% des expulsions concernent les arriérés de loyer en Belgique.
- À Bruxelles, le prix des loyers a augmenté de plus de 20% depuis 2010 tandis qu'en Communauté germanophone, le prix de l'immobilier a fait un bond de 37%.
- En Wallonie, la part du loyer représente près de 54% du budget des ménages pour les familles plus précarisées… Pour vivre sereinement et savoir assumer les frais du quotidien, elle ne devrait pas excéder 30%.
- Les femmes sont à la tête de 83% des familles monoparentales, une des catégories les plus discriminées dans l'accès au logement.
- Seuls 2% des places parmi les 54 structures d'accueil en Belgique sont réservées aux femmes isolées.

Action Vivre Ensemble – Rue du Gouvernement Provisoire, 32 – 1000 Bruxelles
04/227.68.80 – info@vivre-ensemble.be